

Safe Orthopaedics annonce le lancement du regroupement de ses actions

- ▶ Regroupement d'actions par voie d'échange à raison d'une action nouvelle de 1,50 euro de valeur nominale pour cent-cinquante actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale
- ▶ Date de début des opérations fixée au 18 décembre 2019

Éragny-sur-Oise, France, le 16 décembre 2019 à 17h35 CEST – Safe Orthopaedics (FR0012452746 – ALSAF), société spécialisée dans la conception et la commercialisation d'implants et d'instruments à usage unique, neufs et stériles, améliorant le traitement mini-invasif des pathologies de la fracture du rachis, annonce aujourd'hui que le Conseil d'administration, réuni le 26 novembre 2019 sous la présidence de Pierre Dumouchel, a décidé de mettre en œuvre le regroupement d'actions approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Safe Orthopaedics réunie le 26 novembre 2019, en sa première résolution.

Le regroupement se fera par voie d'échange d'une action nouvelle de 1,50 euro de valeur nominale pour cent-cinquante actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale.

Les opérations de regroupement débuteront le 18 décembre 2019 selon les termes de l'avis de regroupement d'actions publié le 2 décembre 2019 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Le regroupement des actions prendra effet le 17 janvier 2020, soit trente (30) jours après la date de début des opérations de regroupement.

Nombre d'actions soumises au regroupement : cent quatre-vingt-treize millions six-cent mille quatre-cent cinquante-neuf actions (193.600.459) actions de 0,01 € de valeur nominale unitaire.

Nombre d'actions à provenir du regroupement : un million deux-cent quatre-vingt-dix mille six-cent soixante-neuf actions (1.290.669) de 1,50 € de valeur nominale unitaire, un actionnaire de la Société ayant renoncé expressément au regroupement de cent-neuf (109) actions anciennes afin de permettre d'appliquer le ratio d'échange à un nombre entier d'actions.

Modalités du regroupement :

La conversion des actions anciennes en actions nouvelles sera effectuée selon la procédure d'office.

Les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus afin d'obtenir un multiple de cent cinquante (150) jusqu'au 16 janvier 2020.

Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de cent-cinquante (150) seront indemnisés dans un délai de trente (30) jours à partir du 17 janvier 2020 par leur intermédiaire financier.

Les actions non regroupées seront radiées de la cote à l'issue de la période de regroupement.

Les actions nouvelles bénéficieront immédiatement du droit de vote double, sous réserve d'être maintenues au nominatif, si à la date du regroupement des actions anciennes dont elles sont issues, chacune de ces actions anciennes bénéficiait du droit de vote double. En cas de regroupement d'actions anciennes qui auraient été inscrites au nominatif depuis des dates différentes, le délai retenu pour l'appréciation du droit de vote double des actions nouvelles sera réputé débiter à la date la plus récente de mise au nominatif des actions anciennes.

Toutes les opérations relatives au regroupement des actions auront lieu auprès de CACEIS Corporate Trust, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS, désigné en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

Les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris jusqu'au 16 janvier 2020, dernier jour de cotation (ISIN : FR0012452746). Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris à compter du 17 janvier 2020, premier jour de cotation (ISIN : FR0013467123).

Prochaine publication financière

Chiffre d'affaires annuel 2019, le lundi 13 janvier 2020 (après bourse)

À propos de Safe Orthopaedics

Créée en 2010, Safe Orthopaedics est une société française de technologie médicale dont l'objectif est de proposer les technologies les plus sûres pour le traitement des fractures de la colonne vertébrale. Livrés stériles, tous les implants ainsi que leur instrumentation à usage unique sont disponibles pour le chirurgien à tout moment et quel que soit l'endroit. Ces technologies facilitent l'approche mini-invasive qui réduisent les risques de contamination et d'infection, et ce, dans l'intérêt du patient. Protégés par 17 familles de brevets, les kits SteriSpine™ sont homologués CE et approuvés par la FDA. La société est basée à Eragny-sur-Oise (95) et emploie 45 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.SafeOrthopaedics.com

Contacts

Safe Orthopaedics

François-Henri Reynaud

Directeur Administratif & Financier

Tél. : +33 (0)1 34 21 50 00

investors@safeorthopaedics.com



Relations Investisseurs

NewCap

Mathilde Bohin

Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94 / SafeOrtho@newcap.eu

Relations Presse

Ulysse Communication

Bruno Arabian / +33 (0)6 87 88 47 26 / barabian@ulyse-communication.com

Nicolas Daniels / +33 (0)6 63 66 59 22 / ndaniels@ulyse-communication.com